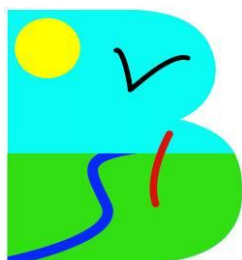


SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE LA BRECHE

LITZ - ETOLY - AGNETZ - CLERMONT - FITZ-JAMES - BREUIL LE SEC
BREUIL LE VERT - CAMBRONNE LES CLERMONT - NEUILLY SOUS CLERMONT
BAILLEVAL - RANTIGNY - LIANCOURT - CAUFFRY - MONCHY SAINT ELOI
MOGNEVILLE - LAIGNEVILLE - VILLERS SAINT PAUL - NOGENT SUR OISE

Correspondance : rue Gaston Paucellier - 60600 AGNETZ
Téléphone & Télécopie : 03-44-50-37-08 - sivbreche@gmail.com - www.breche.fr

N° SIRET 25600360900011 - N° TVA FR50 256003609

Siège social : Hôtel de ville de Clermont 60600

+++++

Agnetz, le 19 mars 2013

Le président à :

**Mesdames et Messieurs les délégués au Syndicat
Intercommunal de la Vallée de la Brèche**

Madame, Monsieur, Chers collègues,

J'ai le plaisir de vous inviter à la réunion du Comité du Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche qui aura lieu le :

Mercredi 3 Avril 2013 à 18 h 30

Mairie d'Agnetz

78 rue de Faÿ 60600 AGNETZ

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1°) Approbation des procès-verbaux des séances du 26 mars 2012 et du 20 février 2013
- 2°) Election du secrétaire de séance
- 3°) Bilan de la politique foncière 2012
- 4°) Compte administratif 2012
- 5°) Affectation du résultat 2012
- 6°) Compte de gestion 2012
- 7°) Budget primitif 2013
- 8°) Dépenses à inscrire en investissement
- 9°) Etudes : participations financières des syndicats de la Haute Brèche et de l'Arré
- 10°) Création d'un poste de technicien territorial
- 11°) Création du régime indemnitaire du technicien territorial
- 12°) AXA : encaissement chèque remboursement
- 13°) Indemnité de conseil au percepteur
- 14°) Contrat d'animation 2013-2018 avec l'Agence de l'eau
- 15°) Agence de l'eau : demande de subvention pour le contrat d'animation
- 16°) Travaux 2013 : Entretien et restauration
- 17°) Demandes de subventions pour les travaux d'entretien et de restauration
- 18°) INSEE : modification de l'adresse dans la convention constitutive
- 19°) Questions orales

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Collègues, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Alain COPEL.

Attention : Si vous êtes empêché soyez assez aimable de faire appel à votre remplaçant pour nous permettre d'avoir le quorum.
En cas d'absence des deux délégués vous trouverez ci-joint un pouvoir à donner à un délégué d'une autre commune.